



## **CAHIER DES CHARGES**

### **DE LA JOURNEE DE LA FEMME**

#### **Dispositions Générales**

Cette journée est destinée à la promotion de la pétanque chez les féminines.

Peuvent y participer les féminines (séniors et juniors) du Pas de Calais, qu'elles soient licenciées ou non.

Les équipes sont formées en doublettes avec le respect des dispositions suivantes, sachant que le nombre d'équipes inscrites est illimité :

- 2 joueuses « élites » ne peuvent jouer ensembles
- 1 joueuse « élite » ne peut pas jouer avec une joueuse « honneur »
- 2 « honneurs » ne peuvent pas jouer ensemble
- 2 joueuses licenciées peuvent jouer ensembles
- 2 joueuses non licenciées peuvent jouer ensembles

#### **Rendement de points :**

Une joueuse licenciée est tenue de rendre 1 point à une joueuse non licenciée.

#### **Date de la compétition :**

Le 1<sup>er</sup> dimanche du mois de mars

#### **Organisation technique**

##### **Arbitrage :**

Un arbitre est nommé par le Président de la Commission d'arbitrage. Celui-ci est pris en charge par le club organisateur.

##### **Tenue de table :**

La table de marque est tenue par un membre de la Commission Féminine, aidé si besoin est par un membre du club organisateur.

##### **Formule de jeux :**

3 parties (gagnants contre gagnants) : 2 parties le matin et 1 partie l'après-midi puis classement, et ½ finale et finale.

##### **Contrôle des licences :**

Une joueuse est considérée comme « non licenciée » à partir du moment où elle ne figure plus sur le logiciel GESLICO (archives sur 5 années en moyenne).

### **Organisation logistique**

#### Inscriptions :

Uniquement par courrier avant la date limite indiquée sur les feuilles d'inscription, auprès du club organisateur.

Le club organisateur devra informer la Présidente de la Commission Féminine du nombre de participantes avec leurs numéros de licences au plus tard 3 jours avant la compétition.

#### Restauration :

Le club organisateur devra organiser un repas.

Le repas de la personne à la table de marques et de l'arbitre sera à la charge de l'organisateur.

Accueil des joueuses ..... de 8 h 30 à 9 heures

Jet du but ..... 9h 15

Arrêt des jeux..... 12 heures 30

Reprise des jeux..... 14 heures (sauf décision du jury et de l'arbitre)

La modification devra être affichée avant le début des rencontres.

### **Dotation**

#### Club organisateur :

Coupes pour les gagnantes et les finalistes.

Bouquets de fleurs pour les gagnantes et finalistes (20 et 25 euros) remboursés par le Comité Départemental.

#### Comité Départemental :

#### Lots :

Achat par la Commission Féminine d'un souvenir de cette journée, distribué à chaque participante.

#### Licences :

Pour les 3 premières féminines non licenciées, arrivant dans le classement, le Comité Départemental leur offrira leur licence FFPJP pour l'année en cours.

#### Frais de participation :

L'inscription est gratuite et aucune dotation en espèce.

Ce cahier des charges est spécifique au Comité du Pas de Calais.

La Commission Féminine,